

Edito : TOURISME : une nécessaire volonté locale forte

221 549, c'est le nombre de touristes qui ont séjourné en Polynésie française en 2006, une fréquentation en hausse de près de 6,5% en comparaison avec 2005. Une timide embellie qui suscite de l'espoir pour les mois à venir tant les scores de ces dernières années ont été parmi les plus bas. Toutefois, nous sommes encore loin des prévisions établies à la fin des années 90 et qui avaient pour objectif d'atteindre les 350 000 visiteurs en 2006. Aussi la prudence de l'actuel ministre du tourisme de ne pas souhaiter « viser des objectifs quantitatifs » est d'autant plus justifiée si l'on sait par ailleurs qu'au niveau régional, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont les deux seules destinations qui n'ont pas vu leur fréquentation touristique évoluer sur la période 2000-2006, affichant des reculs respectifs de -6,7% et de -5%. Paradoxalement, les îles Fidji ont accueilli 294 000 touristes en 2000 et 545 000 en 2006 soit une hausse de +85% sur cette période et ce, malgré une actualité intérieure marquée par deux coups d'état! Un constat inquiétant que relève le Conseil Economique et Social (CES) dans un rapport publié au mois de janvier 2007 intitulé « Le tourisme, avenir de l'outre-mer français » et qui pourrait encore s'aggraver pour la Polynésie française avec la fin de la desserte aérienne Papeete-Londres à compter du mois d'avril prochain assurée jusqu'alors par la compagnie Air New Zealand.

Premier secteur économique en terme de recettes, avec plus de 40 milliards de F cfp par an, le tourisme polynésien peine à améliorer ses performances en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics tant en matière de promotion et de formation que d'aide aux investissements. Les raisons à cela sont bien connues : destination lointaine, trop chère, professionnalisme aléatoire, coût de la masse salariale, absence de produits touristiques adaptés.

Pour renouer avec l'embellie qui a caractérisé le début des années 2000 et donner enfin à la Polynésie française une véritable dynamique touristique, il est impératif de définir au plus vite une stratégie entièrement tournée autour d'un aménagement global du pays, pensé en fonction du tourisme, tout en veillant à l'adhésion de la population. La formation y serait une priorité afin de valoriser les métiers liés au tourisme : hôtellerie, restauration, activités annexes, transport, artisanat. De nouvelles activités attractives y seraient recherchées et favorisées. L'amélioration des infrastructures touristiques, particulièrement à Tahiti, y figurerait comme une priorité. L'ensemble de la population serait sensibilisée par des campagnes et des incitations diverses, à améliorer l'accueil, le respect de l'environnement et à préserver l'accès aux plages. Ainsi, le développement du tourisme, effectué dans le respect de la population, des traditions et de l'environnement, ne pourra être que bénéfique pour la création d'emplois dans de très nombreux secteurs d'activité.

Dans un contexte international et régional où la concurrence est rude entre les destinations touristiques, il importe que la qualité de la main d'œuvre et le niveau des salaires restent des facteurs essentiels de la compétitivité. « C'est en ce sens que notre secteur devrait être intégré comme un secteur prioritaire » déclarent les représentants du Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie (CPH) qui souhaitent que le développement du tourisme s'appuie sur une volonté locale forte et que le gouvernement prennent des mesures en faveur d'une réduction des coûts.

Mais avant tout, il est indispensable que l'activité touristique recueille l'adhésion de chacun des habitants, garantie primordiale d'un développement durable. Si la Polynésie française se singularise par un sens inné de l'accueil, il appartient à tous les acteurs de le mettre en valeur.

Jacques BILLON TYRARD
Président

Donner enfin
à la Polynésie française
une véritable dynamique
touristique

ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES

AGO
CPH

Le Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 21 mars 2007 à l'hôtel SOFITEL TAHITI RESORT. Il a été procédé à l'élection des membres de son Directoire qui se compose désormais ainsi pour 2007 :

- Co-président :
M. Dominique MICHAUD,
- Co-président :
M. Jean-Marc MOCELLIN,
- Co-président :
M. Marc REISSINGER,
- Vice-président :
M. Eric PERE.

Les membres du CPH, qui regroupe 18 hôtels classés en Polynésie française, ont profité de cette occasion pour dresser le bilan de l'activité hôtelière polynésienne en 2006 et exposer les enjeux prioritaires pour 2007. Ainsi, il est à noter que l'année 2006 s'est caractérisée par une hausse de 11% du nombre de chambres vendues en comparaison avec 2005, mais en revanche l'augmentation de l'offre du réceptif hôtelier a conduit à une légère érosion du taux d'occupation qui passe de 62,45% à 62,27%. Sur le plan social, l'année écoulée a vu la concrétisation des travaux de refonte de la nouvelle convention collective de l'hôtellerie polynésienne et surtout la création d'un complément de rémunération appelé « service charge » ayant pour buts principaux de rendre les métiers de l'hôtellerie plus attractifs et de ré-équilibrer les salaires par rapport à d'autres secteurs. Pour 2007, si la hausse de la fréquentation touristique enregistrée en 2006 semble se poursuivre, les membres du CPH ont toutefois des inquiétudes quant aux fluctuations de la desserte aérienne. En outre, ils appellent le gouvernement à considérer le tourisme comme un secteur prioritaire et sur l'urgence de la mise en place d'un schéma directeur de son développement. Ils insistent par ailleurs sur la nécessité de diversifier l'offre par de nouveaux produits touristiques attractifs et la recherche de « marchés niches » (événements festifs ou culturels, congrès, ...).

Fiscalité

Après avoir procédé à la suppression de la taxe d'urbanisme commercial (TUC) et pris acte de l'annulation par le conseil d'Etat de la loi de Pays sur les plus-values immobilière, le gouvernement a pris en conseil des ministres du 20 mars 2007 la décision de baisser de 2,5 points les taux applicables au calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Ces derniers seraient donc rétablis à des niveaux variant entre 30% et 40% pour les résultats de l'année 2007.

Commentaires : Cette décision qui s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Président du Pays traduit la volonté du gouvernement de relancer l'économie par une baisse de la pression fiscale sur les entreprises. Elle ne peut être accueillie que très favorablement. Toutefois, il convient de rappeler que la contribution supplémentaire, non défiscalisable, qui s'applique à partir de 50 millions de F cfp de bénéfices, ajoute de 6 à 14% au taux de l'impôt pour le porter à des niveaux minimums de 36 à 54%.

Relance
du BTP

Les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française ont adopté le 22 mars 2007 deux délibérations présentées par le ministre de l'Economie et portant sur des prêts bonifiés à l'habitat.

Ainsi et jusqu'à fin 2007, le prêt à l'aménagement bonifié (PAB) devrait permettre à 1400 ménages de pouvoir emprunter entre 300 000 F et 7,5 millions de F cfp à coût réduit pour améliorer leur habitat. Quant au prêt destiné à l'achat d'une habitation (PHB), les critères d'éligibilité ont été étendus et devraient permettre à un plus grand nombre de foyers dont les revenus mensuels ne dépassent pas 650 000 F cfp, d'accéder à la propriété.

Commentaires : Au-delà de l'impact social de ces deux délibérations, elles traduisent également une volonté du gouvernement de relancer l'activité du secteur du BTP dans l'attente de l'ouverture de grands chantiers. Aussi, la reconduction de ces deux dispositifs pour 2007 répond aux souhaits formulés par les

membres de la CSEBTP lors de leur rencontre avec le ministre de l'Economie en janvier dernier.

Rappelons qu'en 2006, le dispositif PHB a largement contribué à l'essor de la construction de maisons individuelles et a de ce fait permis de compenser en partie l'absence de la commande publique en matière de rénovations ou de constructions neuves de bâtiments.

Hommage

Monsieur Jean-Jacques TEBOUL est décédé le 17 mars 2007. L'industrie touristique polynésienne perd un homme qui a beaucoup œuvré pour la promotion de la destination Polynésie depuis 1981. Directeur régional du Pacifique pour le groupe hôtelier SOFITEL-ACCOR, il a été co-président du Syndicat des Grands Hôtels (SGH) à la fin des années 90. Le Conseil des Entreprises de Polynésie française présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

MEDEF

Alors que l'INSEE prévoit une croissance « molle » pour la France au cours du premier semestre 2007, Laurence PARISOT, la présidente du MEDEF, estime que les programmes des principaux candidats à l'élection présidentielle manquent d'ambition. « Jamais, on ne voit la cohérence des politiques économiques se dessiner pour atteindre des objectifs ambitieux de croissance » a-t-elle déploré mardi 13 mars, lors d'une conférence de presse. Aussi, face aux discours qui fixent des seuils de croissance de 2% ou de 2,5%, alors que selon elle, la France a le potentiel pour atteindre 3%, voire 4%, elle invite les candidats à s'inspirer de l'Allemagne en citant en exemple sa renaissance industrielle, ses taux records d'exportations et de créations d'emplois.

Nouveau
syndicat
patronal

Les importateurs de matériels marins, les industriels, artisans et fabricants de produits liés à la mer, les opérateurs touristiques et sportifs d'activités nautiques se sont regroupés le 23 mars 2007 pour constituer le Syndicat des activités nautiques « TAIMOANA ».

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Pour rappel, l'année 2006 a connu une évolution soutenue en matière de droit du travail puisque c'est près d'une dizaine de Lois du Pays qui ont été promulguées par le président de la Polynésie française. :

1. Indemnités pour congés de maternité Prise en charge de l'indemnité journalière perçue par la femme salariée pendant son congé de maternité respectivement à hauteur de 60 % et 40 % sur les branches assurance-maladie et prestations familiales.	Loi du Pays n°2006-4 du 25-01-06
2. Indemnités de précarité applicables pour les CDD Création d'une indemnité de précarité due à l'issue d'un contrat à durée déterminée, elle est de : 3% pour les CDD prenant effet avant le 1 ^{er} /07/06 à titre transitoire, 6% pour les CDD prenant effet après le 1 ^{er} /07/06.	Loi du pays n°2006-3 du 25-01-06
3. Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA) Mesure d'insertion en faveur des personnes sans emploi depuis plus de 6 mois, ouvrant droit à des indemnités en contrepartie d'une activité.	Loi du pays n°2006-7 du 20-02-06
4. Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA) Mesure ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise par un accompagnement du bénéficiaire et le versement d'une aide financière durant un an.	Loi du pays n°2006-8 du 6-03-06
5. Modification de certaines dispositions relatives aux recours hiérarchiques contre les décisions des inspecteurs du travail.	Loi du pays n°2006-16 du 18-05-06
6. Mise en place du dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi (DARSE).	Loi du pays n°2006-17 du 26-06-06
7. Prime à l'emploi Chaque salarié bénéficie d'une prime à l'emploi de 6000 XFP versée par l'employeur à titre de complément de salaire.	Loi du pays n°2006-18 du 3-07-06
9. Déclaration préalable à l'embauche Création d'une déclaration nominative préalable à l'embauche adressée par l'employeur à la CPS au plus tôt dans les 8 jours précédant la date prévisible de l'embauche, et ce pour faire sanctionner le travail clandestin. <i>(En attente d'un arrêté d'application)</i>	Loi du pays n°2006-20 du 28-11-06
10. Contrôle en matière de travail clandestin Pouvoir d'investigation en matière de travail clandestin attribué aux agents assermentés de la CPS et aux inspecteurs et contrôleurs du travail.	Loi du Pays non promulguée car annulée par le Conseil d'Etat en raison d'un vice de forme

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI**DEMANDES D'EMPLOI**

REF 03/07 : JF, diplômée, sérieuse, dynamique, motivée, cherche emploi dans le secrétariat commercial ou administratif.

REF 04/07 : Assistante de Direction, 26 ans d'expérience, dynamique, disponible immédiatement à compter du 1/02/07, recherche un poste prioritairement en CDI à responsabilités. Bonne pratique de mon métier dans différents secteurs d'activité.

REF 05/07 : JF, 24 ans, dynamique et motivée, juriste en droit du travail, recherche métier enrichissant pour s'investir professionnellement, développer ses acquis et plus. Titulaire du Master Droit des Affaires.

REF 06/07 : Homme de terrain, 38 ans, 6 ans d'expérience du management en entreprise, recherche poste de direction dans le bâtiment ou le commerce. Etudie toutes propositions.

REF 07/07 : Responsable « Achats&Logistique » import/export, manager confirmé, dynamique, capacité d'adaptation, goût du challenge, disponible, recherche emploi évolutif.

REF 08/07 : JF, maîtrise Economie Financière, DESS Commerce International, 6 ans d'expérience sur le territoire en communication et marketing. Maîtrise d'anglais et de japonais. Recherche un poste en communication/marketing ou secteur financier.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

REF 09/07 : H 46 ans, officier dans l'armée avec des compétences polyvalentes, recherche emploi enrichissant pour s'investir professionnellement et développer ses acquis. Bonne maîtrise de l'outil informatique, goût du challenge, sérieux, dynamique, capacité d'adaptation, sens relationnel, disponible novembre 07, étudie toutes propositions.

REF 10/07 : H, 40 ans, 17ans d'expérience commerciale, expérience dans le management, 8ans de présence sur le territoire, recherche poste de direction commerciale ou poste à forte responsabilité commerciale.

OFFRES D'EMPLOI

REF 03/07 : Groupe important sur Tahiti, recherche pour l'une de ses filiales dans le secteur de l'imprimerie, un directeur (H/F). Formation initiale BAC+3

mini, expérience professionnelle réussie requise. Bonne maîtrise des moyens informatiques indispensable. Connaissance outils de conception graphique fortement appréciée, joindre CV, photo, lettre de motivation manuscrite et prétentions. Email : gdh@mail.pf

REF 04/07 : Importante société dans le domaine de la distribution recherche son responsable des Ressources Humaines. H/F justifiant d'une formation en droit et d'une expérience de plusieurs années en RH. La maîtrise du Droit du Travail Polynésien est impérative et la pratique de la langue tahitienne serait un plus. Un programme adapté d'intégration est prévu. Transmettre CV+photo+prétentions+lettre de motivation manuscrite au CEPF.

LU DANS LE JOPF

JOPF N° 7NS du 07 mars 2007

Page 186 : Texte adopté n°2007-1 LP/APF du projet de loi du pays du 26 février 2007 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.

JOPF N°11 du 15 mars 2007

Page 906 : Avis et avenant du 26 février 2007 à la convention collective du travail de l'imprimerie, presse, communication (accord de salaires pour l'année 2007).

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JANVIER 2007 - BASE 100 AOUT 2003

	2006												2007	Évolutions en %		
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Mens.	/ Dec.	Ann.
Indice général	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	104,9	104,9	104,9	105,8	105,2	-0,5	-0,5	2,3
Alimentation	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	110,1	110,1	110,5	110,4	110,8	0,4	0,4	2,9
Produits manufacturés	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	101,3	101,0	101,0	101,2	100,6	-0,6	-0,6	1,7
Habillement et articles textiles	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	90,9	89,4	89,0	89,2	88,0	-1,4	-1,4	-5,6
Autres produits manufacturés	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	102,4	102,3	102,4	105,5	102,0	-0,5	-0,5	2,4
Services	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	105,4	105,5	105,4	107,5	106,3	-1,1	-1,1	2,4

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/02/07 : mensuel : 137 000 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 810,65 F CFP
Arrêté N°100 CM du 29 janvier 2007 - JOPF n° 5 du 1er février 2007.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président Jacques BILLON-TYRARD. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.